

### TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

2e trimestre 2007

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 2e trimestre 2007, le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 0,3 % après + 0,5 % au 1er trimestre. Les dépenses de consommation des ménages accélèrent légèrement (+ 0,6 % après + 0,5 % au 1er trimestre de 2007). Le solde du commerce extérieur se dégrade : les exportations maintiennent leur progression (+ 1,1 % après + 1,3 % au 1er trimestre), tandis que les importations augmentent sensiblement (+ 2,1 % après + 0,7 % au trimestre précédent).

Le taux de chômage (1) baisse de 0,3 point par rapport au 1er trimestre et s'établit à 8 % de la population active au 30 juin 2007. Au cours du 1er trimestre 2007, l'emploi salarié marchand progresse de 0,7 %.

#### SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 2e TRIMESTRE 2007

Au 30 juin 2007, le taux de chômage s'établit à 8,7 % de la population active en Haute-Normandie. Sur un an, il recule de 1,1 point.

Parallèlement, l'emploi salarié augmente de 0,7 % au 1er trimestre 2007 (2). Cette croissance contraste avec les progressions hésitantes enregistrées les trimestres précédents. Sur un an, la progression atteint + 1,6 %. Elle bénéficie surtout à la Seine-Maritime, l'Eure subissant encore des pertes d'emploi marquées dans l'industrie. Avec une croissance des effectifs de 5,4 % sur cette période, la construction est le secteur le plus créateur d'emplois dans la région, suivie des services (+ 3,8 %) et du commerce (+ 1,4 %). L'emploi se stabilise dans l'industrie au 1er trimestre mais diminue encore fortement sur un an (- 2,3 %). Au 2e trimestre 2007, les créations d'entreprises se stabilisent (+ 0,4 % par rapport au 1er trimestre 2007). Leur évolution sur un an reste soutenue (+ 16,1 %).

Dans un contexte de fortes fluctuations des prix du pétrole au cours du 2e trimestre, les exportations (6,3 milliards d'euros) et les importations (7,5 milliards d'euros) conservent un niveau comparable à celui atteint au 2e trimestre 2006. La progression des achats à l'étranger de produits de la chimie organique est particulièrement marquée (+ 75 %) et les exportations de l'industrie automobile se redressent de façon significative (+ 11 %).

Au 2e trimestre 2007, l'activité ralentit dans la construction. Le nombre de logements mis en chantier est de 1 755 dans la région, en baisse de 47% par rapport au trimestre précédent. L'évolution sur un an reste cependant très élevée et atteint 31,1 % avec 10 500 logements commencés. Les surfaces de locaux non résidentiels mis en chantier diminuent fortement ce trimestre (- 75,4 %) sans remettre en cause toutefois la nette croissance sur un an (+ 37 %).

La fréquentation des structures hôtelières haut-normandes est en léger repli au 2e trimestre 2007 (- 0,6 % par rapport au 2e trimestre 2006). Les nuitées vendues à la clientèle étrangère progressent de 3,7 % mais ne compensent pas la baisse de fréquentation de la clientèle française (- 2,2 %).

L'activité industrielle progresse en fin de 2e trimestre, après deux mois de stabilité à un haut niveau. L'accroissement profite à l'ensemble de l'industrie, à l'exception de l'automobile qui continue de souffrir de la morosité du marché. Les chefs d'entreprise font preuve d'un optimisme modéré dans leurs prévisions. Les services marchands bénéficient d'un mois de juin particulièrement actif et l'activité reste supérieure à celle de l'an passé. Les effectifs s'inscrivent en légère hausse. La demande se situe à un bon niveau et nourrit des prévisions favorables pour les prochains mois.

(1) Du fait du report à l'automne 2007 du calage national annuel sur les résultats de l'enquête emploi, les séries régionales et départementales de chômage BIT restent provisoires. En 2006 et 2007, ces séries traduisent essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite inscrits à l'ANPE.

(2) dernier chiffre connu.



**INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS** : progression de l'activité surtout en fin de période

Au 2e trimestre, l'activité est en hausse dans l'industrie grâce à une progression significative au mois de juin après deux mois de stabilité à un niveau élevé. La demande s'accélère en France comme à l'exportation, et s'accroît largement par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le climat des affaires est apprécié favorablement dans l'ensemble des grands secteurs de l'industrie, à l'exception de la filière automobile qui continue de souffrir de la morosité du marché. Les prix des matières premières évoluent à la hausse en fin de période et des ajustements des tarifs de vente ont été pratiqués. Les chefs d'entreprise font preuve d'un optimisme modéré dans leurs prévisions.

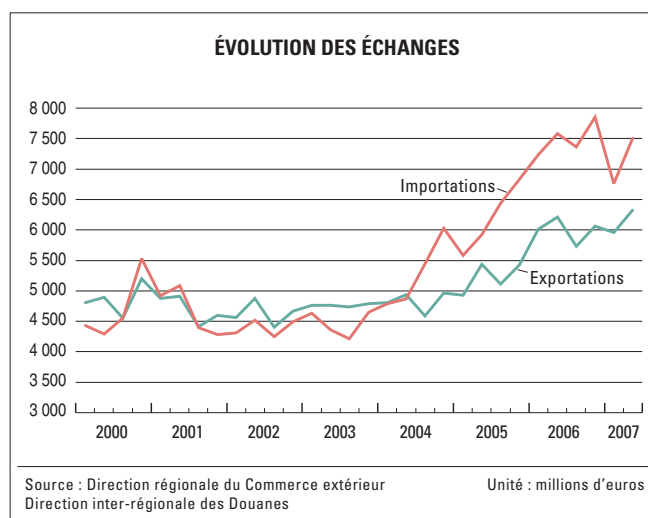
L'activité dans les services marchands est comparable à celle observée au 1er trimestre et atteint un niveau supérieur à celui du même trimestre de l'année précédente. Le secteur a connu un mois de juin particulièrement actif. La demande se situe à un bon niveau et nourrit des prévisions favorables pour les prochains mois. Les effectifs s'inscrivent en légère hausse □

**COMMERCE EXTÉRIEUR** : fortes fluctuations des échanges de produits énergétiques

Au 2e trimestre de 2007, les exportations haut-normandes s'élevaient à 6 321 millions d'euros, soit 1,7 % de plus qu'au 2e trimestre de 2006. De leur côté, avec 7 500 millions d'euros, les importations reculent de 1 %. L'évolution des échanges de cette période est marquée par la forte fluctuation des prix du brut. En effet, hors combustibles et carburants, les échanges haut-normands traduisent des hausses de + 5,7 % à l'exportation et de + 15,4 % à l'importation.

Malgré une baisse de 15,4 %, les ventes de produits pétroliers raffinés restent en tête des exportations régionales avec 15,7 % du total. A l'inverse, les ventes de produits de la pharmacie et de la chimie organique progressent respectivement de + 8,4 % et + 1,9 %. En 4e position, les exportations de produits de la construction automobile se redressent de 11 % et représentent 9,4 % du total. Les achats d'hydrocarbures naturels sont stables et restent le principal poste d'achat avec 37,4 % du total. Les importations de produits pétroliers raffinés subissent en revanche une baisse de 39,7 % par rapport au 2e trimestre 2006 et représentent 11,4 % des achats. Inversement, les importations de produits de la chimie organique augmentent fortement (+ 76,5 %) et celles de produits pharmaceutiques progressent de 5,9 %.

Sur les quatre derniers trimestres, les exportations et importations haut-normandes s'élevaient à 24,1 et 29,5 milliards d'euros.

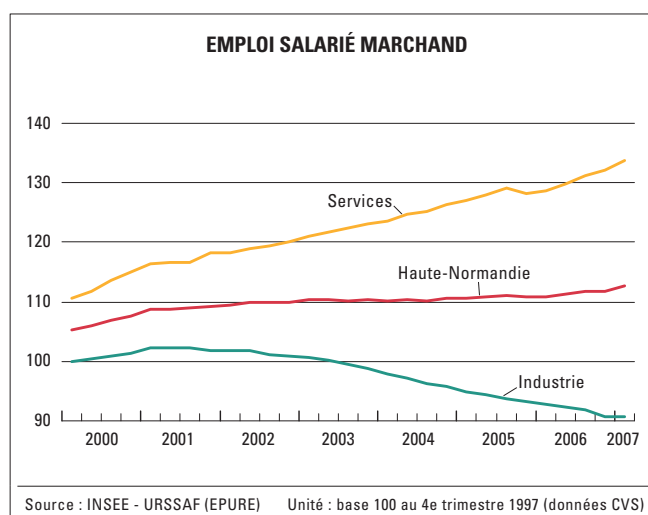


ros. Par rapport aux quatre trimestres précédents, elles augmentent respectivement de + 5,5 % et + 4,9 %. Pour le montant global des échanges, la Haute-Normandie se positionne ainsi au 5e rang des régions françaises, avec 6,6 % du total national □

**EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim)** : les services et la construction stimulent les créations d'emploi

Au 1er trimestre 2007, l'emploi salarié en Haute-Normandie progresse de 0,7 % par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation, la plus forte depuis 2001, fait suite à plusieurs trimestres de faible croissance. Elle est principalement due à la création d'emplois dans la construction et les services (respectivement + 1,8 % et + 1,3 %). L'emploi industriel se stabilise ce trimestre après une longue période de baisse continue. La progression de l'emploi est plus marquée en Seine-Maritime que dans l'Eure (respectivement + 0,8 % et + 0,4 %).

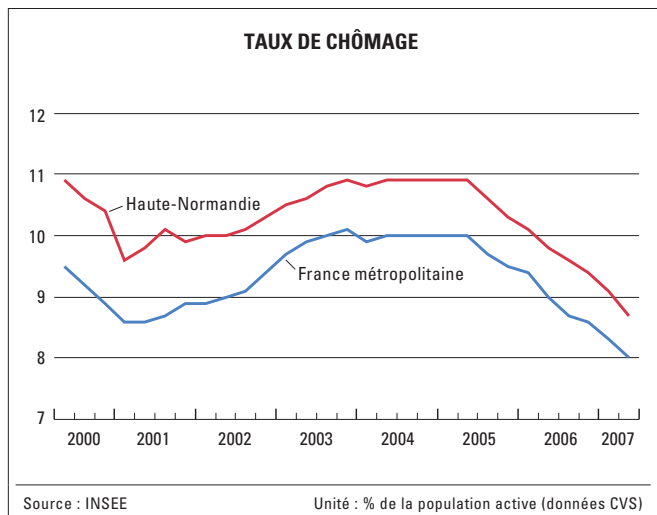
Du 31 mars 2006 au 31 mars 2007, l'emploi salarié progresse de 1,6 % en Haute-Normandie. La baisse encore soutenue des effectifs industriels (- 2,3 %) est nettement corrigée par les fortes augmentations des emplois de service (+ 3,8 %) et surtout de la construction (+ 5,4 %). Dans le commerce, l'emploi augmente de 1,4%. Ces évolutions profitent surtout à la Seine-Maritime (+ 2,2 %). Dans l'Eure, la progression est moins soutenue (+ 0,4 %) en raison des lourdes pertes encore subies dans l'industrie (- 3,4 %) □



**TAUX DE CHÔMAGE** : la baisse se poursuit

Au 30 juin 2007, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières atteint 8,7 % de la population active en Haute-Normandie. Il poursuit ainsi son recul (- 0,4 point par rapport au 31 mars). Cette amélioration bénéficie autant à l'Eure qu'à la Seine-Maritime (- 0,4 point dans les deux cas). Au plan national, le taux de chômage diminue de 0,3 point et se situe à 8 % de la population active.

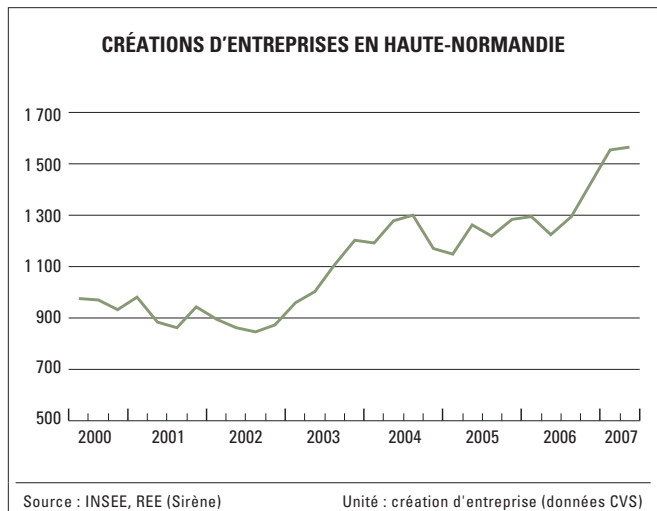
Par rapport au 30 juin 2006, le taux de chômage est toujours en nette diminution en Haute-Normandie (- 1,1 point). Cette amélioration est légèrement plus marquée en Seine-Maritime que dans l'Eure (respectivement - 1,1 point et - 1,0 point). Au plan national, le chômage recule de 1 point sur la même période □



**CRÉATIONS D'ENTREPRISES** : un niveau qui reste élevé

Au 2e trimestre 2007, 1 595 entreprises ont été créées en Haute-Normandie. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de créations se maintient au niveau élevé observé le trimestre précédent (+ 0,4 %), après trois trimestres de forte progression. Les services aux entreprises sont les plus créateurs (+ 14,6 %) avec le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (+ 13,6 %). Dans les transports, les créations augmentent plus modérément (+ 4,9 %). Dans les autres secteurs, les créations d'entreprises sont en retrait, de - 2 % dans la construction à - 14,4 % dans l'industrie. Au plan national, l'évolution des créations est comparable (+ 0,3 %).

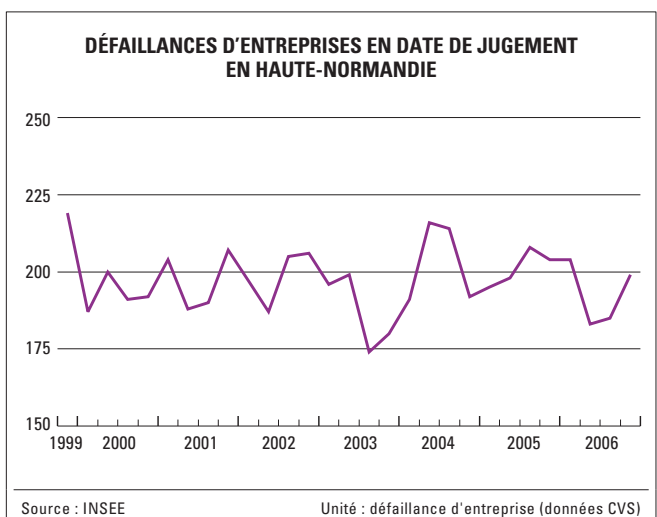
Sur un an, les créations d'entreprises sont en nette progression en Haute-Normandie (+ 16,1 %), du fait de leur dynamisme lors des trois trimestres précédents. Cette tendance est généralisée aux principaux secteurs et elle est plus développée qu'au plan national (+ 9,3 %) □



**DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES** : retour à un niveau assez élevé

Au 4e trimestre 2006, 210 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises augmente de 7,6 % par rapport au trimestre précédent. Au plan national, les défaillances suivent une tendance inverse (- 7 %).

En données cumulées sur un an, les défaillances d'entreprises sont en baisse en Haute-Normandie (- 4 %). Cette amélioration profite surtout aux services aux particuliers et à l'hôtellerie-restauration. Au plan national, les défaillances reculent également, de manière plus marquée (- 8,3 % en cumul annuel) □

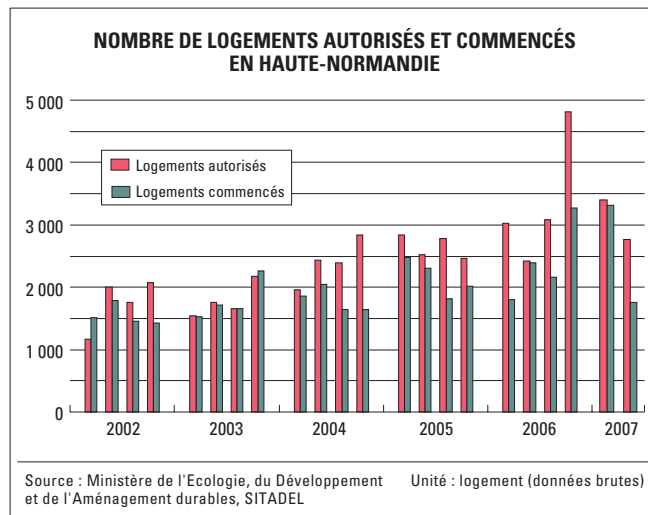


## TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

### LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : ralentissement de l'activité

Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2007, 1 755 logements ont été mis en chantier en Haute-Normandie, soit moitié moins qu'au trimestre précédent. La baisse de l'activité concerne les logements individuels comme les logements collectifs. Sur un an, le nombre de mises en chantier progresse de 31,1 %. A l'inverse, au plan national, la construction de logements recule de 4,3 % sur un an.

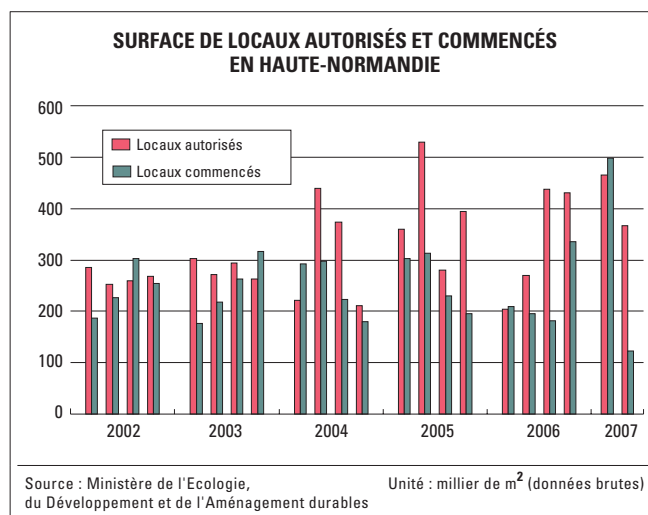
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2007, les autorisations de construction de logements continuent de régresser en Haute-Normandie. Elles baissent de 18,5 % par rapport au trimestre précédent mais restent orientées à la hausse sur les quatre derniers trimestres (+ 31,9 %). Au plan national, la progression sur un an est nettement plus modeste (+ 1,7 %) □



### LOCAUX MIS EN CHANTIER : en baisse

Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2007, 122 600 m<sup>2</sup> de surfaces de locaux non résidentiels ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Elles diminuent de 75,4 %, après deux trimestres consécutifs de forte hausse. Sur un an, elles progressent de 37 % en Haute-Normandie contre seulement + 4,4 % au plan national.

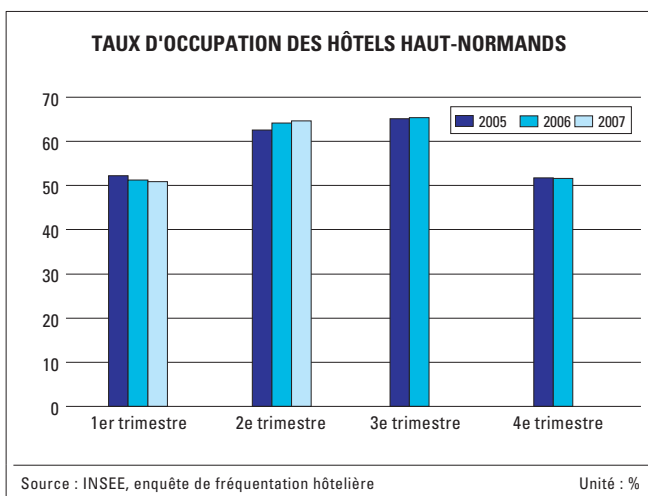
Les autorisations de construire des locaux non résidentiels diminuent de 21 % en Haute-Normandie. Sur un an, elles augmentent de 48,2 %, soit une hausse bien plus marquée qu'au plan national (3,1 %) □



### FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : fléchissement de la fréquentation

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2007, 815 333 nuitées ont été vendues dans les hôtels haut-normands. Ainsi, la fréquentation hôtelière est en léger repli par rapport au même trimestre de l'année précédente (- 0,6 %). La fréquentation française diminue de 2,2 % tandis que le nombre de nuitées vendues à la clientèle étrangère progresse de + 3,7 %. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 64,6 %. Il s'améliore par rapport au même trimestre de l'année précédente (+ 0,5 point), mais de manière moins marquée qu'au plan national (+ 0,9 point).

En données cumulées sur les quatre derniers trimestres, les nuitées vendues en Haute-Normandie reculent de 1,6 %. Cette baisse de fréquentation touche la clientèle étrangère (- 12 % sur un an) alors que la fréquentation de la clientèle française est en progression (+ 2,9 % sur un an). A l'inverse, au plan national, les nuitées vendues augmentent de 1 % sur un an □



## **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

### **OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES**

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données ne sont pas corrigées des variations saisonnières.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2005 de 141 entreprises dans l'industrie et de 71 entreprises dans les services marchands.

### **COMMERCE EXTÉRIEUR**

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la Direction Générale des Douanes et Droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature Économique de Synthèse.

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire. Les données du commerce extérieur font l'objet de mises à jour régulières.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

### **EMPLOI SALARIÉ MARCHAND**

L'évolution de l'emploi est basée sur des données provisoires issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs aux URSSAF et transmis trimestriellement à l'INSEE. Le système d'information EPURE (Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi) de l'INSEE permet de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié.

Les données concernent l'emploi salarié dans le secteur marchand, avec quelques restrictions. Sont ainsi exclus les secteurs relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'administration, les postes et télécommunications, la Banque de France, les transports ferroviaires, la vente à domicile, et l'administration d'immeubles. Le personnel intérimaire, les effectifs de l'Éducation nationale, les stagiaires AFPA et les caisses de congés payés (CCP) sont également exclus.

Le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 63,7 % de l'emploi salarié de la Haute-Normandie et 59 % de l'emploi total haut-normand. Il couvre le secteur de l'industrie à hauteur de 94 %, le BTP à 98 %, le commerce à 96 % et les services à 42 %.

### **TAUX DE CHÔMAGE**

Le taux de chômage au sens du BIT, calculé par l'Insee, est issu de la synthèse de diverses sources statistiques et administratives. Le calcul du taux est effectué en rapportant le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active totale.

Au niveau national, le nombre de chômeurs au sens du BIT est déduit de l'enquête Emploi réalisée par l'Insee chaque année au mois de mars. Par ailleurs, des données portant sur les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) fournies par l'ANPE, par région, sexe et âge, sont disponibles chaque fin de trimestre.

Le chômage par région au sens du BIT est estimé en appliquant aux DEFM des coefficients de passage nationaux par sexe et âge issus de l'enquête Emploi. L'emploi qui figure au dénominateur du taux de chômage est établi par sexe à la date du 31 décembre de chaque année dans chaque région, à partir de sources administratives diverses. Cet «emploi au lieu de travail» est ensuite transformé en «emploi au lieu de résidence» à partir des résultats des recensements, puis établi sur une période trimestrielle.

Du fait du report à l'automne 2007 du calage national annuel sur les résultats de l'enquête emploi, les séries régionales et départementales de chômage BIT restent provisoires. En 2006 et 2007, ces séries traduisent essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite inscrits à l'ANPE.



## CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirene), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

À partir du 1er janvier 2007, date d'observation, la définition des créations d'entreprises qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Elle s'appuie dorénavant, pour faciliter les comparaisons, sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, les concepts de création pure et de réactivation ont été abandonnés et le phénomène de la reprise d'entreprise est désormais dissocié de celui de la création. Ces changements de concepts sont aussi l'occasion d'élargir le champ sur lequel portent les créations d'entreprises à l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. En effet, la qualité du REE sur certains sous-ensembles, tels que les activités financières ou de location de biens immobiliers, permet désormais leur prise en compte.

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée de 1993 à 2006.

## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du *Bodacc* (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le *Bodacc*, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. Le champ retenu englobe l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, l'administration, le secteur financier, l'éducation, la santé et l'action sociale et aux activités associatives (NAF 01 à 05, 65 à 67, 75, 80, 91 et 99).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. La majorité des cessations, qui correspondent à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise, sont consécutives à une mort « naturelle » de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

## CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système SITADEL (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans SITADEL qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

## TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du Ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données comparables ne sont disponibles que depuis janvier 2005.